

NOS DEMANDES

4-4.00 11-6.00 13-6.00	Modifier le principe de consultation du Comité de participation des enseignants et des enseignantes afin de le rendre plus consensuel. Définir les modalités de fonctionnement des différents comités. Inclure dans la Convention les comités suivants : Au niveau Commission : • Comité paritaire au niveau de la Commission pour les services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (E.H.D.A.A.). • Comité des relations de travail (C.R.T.). • Comité santé, sécurité au travail (C.S.S.T.). • Comité d'accompagnement professionnel (C.A.P.). Au niveau école : • Comité de perfectionnement local (C.P.L.). • Comité école pour les services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (E.H.D.A.A.).
5-1.14 11-2.00 13-2.00	Revoir les critères d'accessibilité aux listes. Encadrer le processus d'évaluation. Revoir la liste des motifs qui empêchent une radiation des listes. Préciser le processus d'octroi de contrats.
5-3.17	Améliorer les critères et procédures d'affectation et de mutation sous réserve des critères d'ancienneté et capacités négociées à l'échelle nationale.
5-3.21 11-7.14 D) 13-7.25	Réviser le texte de convention concernant la répartition de la tâche au niveau de l'école ou du centre afin de le rendre plus efficace.
5-14.02 G) 11-7.25 13-7.52	Rendre disponible, a priori, les 3 jours de congés spéciaux pour les événements reliés à ses enfants. Bonifier les motifs d'utilisation de la banque de congés spéciaux.
11-10.03 B) 13-10.04 D)	Baliser le nombre de journées pédagogiques ainsi que leur contenu.
13-10.06	Actualiser l'encadrement de la semaine régulière de travail.
Annexes	Évaluer et mettre à jour.